

VENIR A L'INSTITUT

Institut de Formation aux Métiers de la Santé

Hôpitaux du Bassin de Thau

Boulevard Camille Blanc

34200 SETE

Tél : 04.67.46.57.77

Mail : secifsi@ch-bassindethau.fr

Site internet : www.ch-bassindethau.fr (rubrique IFSI-IFAS)



L'institut se situe au dessus du Parking visiteurs des Hôpitaux du Bassin de Thau

Accès en transport en commun :

Train : Gare de Sète, située en centre ville

Bus : depuis la gare ligne 1 ou 2 arrêt Hôpital



Institut de Formation aux
Métiers de la Santé de Sète
IFSI-IFAS



Institut de Formation aux Métiers de la Santé Hôpitaux du Bassin de Thau Sète



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-Soignants



NOS FORMATIONS

L'IFMS des Hôpitaux du Bassin de Thau forme des Infirmiers(ères) et des Aides-Soignants(es) polyvalents capables de s'adapter aux différents secteurs d'activités, aux changements de la société et du système de santé.

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



La formation se déroule sur 3 ans avec :

- ▶ Une alternance intégrative professionnalisante,
- ▶ Des enseignements théoriques sous forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques,
- ▶ Des stages avec les équipes de soins
- ▶ Un suivi pédagogique personnalisé

La finalité de la formation est de permettre à l'infirmier d'assumer chacun de ses rôles (préventifs, palliatifs, éducatifs et de réhabilitation) en tenant compte notamment des aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel.

La formation est dispensée en vue de l'exercice de la profession d'infirmier en milieu hospitalier, extrahospitalier ou secteur libéral.

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS



La formation se déroule sur 11 mois :

- ▶ 22 semaines de formation théorique
- ▶ 22 semaines de formation clinique

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Selon le niveau de diplôme, le parcours de formation sera adapté soit par une dispense de formation, soit par un allègement.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide soignant

Quota 62 étudiants infirmiers par promotion

Capacité d'accueil 33 élèves aides-soignants

Outils pédagogiques

- 6 salles de cours
- 2 salles de travaux de groupes
- 2 salles de pratiques avec mannequins
- 1 salle informatique
- 1 centre de documentation
- Séances de simulation en santé
- Suivis pédagogiques, accompagnement personnalisé
- E-learning
- Ateliers d'apprentissage en interprofessionnalité

L'institut offre à ses étudiants et élèves un environnement favorable à l'apprentissage

